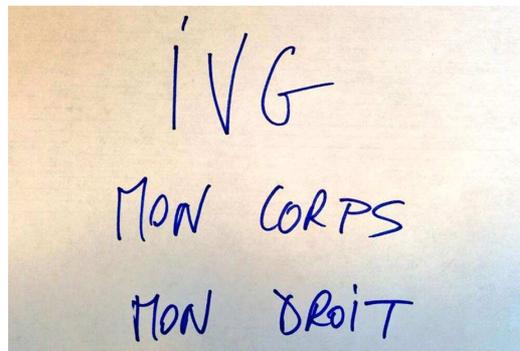




Lavour le 3 juillet 2017



DECES DE SIMONE VEIL

Une grande dame nous quitte, nous continuons son combat

C'est avec une grande tristesse que la CGT apprend le décès de Simone Veil.

Elle a porté et fait voter en 1974 la loi autorisant l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Le droit de choisir et de maîtriser sa maternité est déterminant pour garantir l'indépendance économique et le droit au travail des femmes.

Ce droit fondamental, conquis de haute lutte, est aujourd'hui, dans de nombreux pays du monde, remis en cause par les opposants au droit de choisir des femmes. En France, il est fragilisé par la baisse du nombre de centre IVG et la propagande mensongère des groupuscules réactionnaires.

La CGT, aux côtés des associations féministes, appelle à une mobilisation européenne, le 28 septembre prochain, pour gagner l'inscription du droit à l'IVG dans la charte européenne des droits fondamentaux. Elle s'associe au communiqué de presse unitaire rendant hommage à Simone Veil.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr